syrec
Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
Télécopie : 04 91 77 08 32
e-mail : contact@syrec.fr
site : www.syrec.fr

ENTRAIDE

Le Montesquieu
13 rue Roux de Brignoles
13254 MARSEILLE CEDEX 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

syrec
Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
Télécopie : 04 91 77 08 32
e-mail : contact@syrec.fr
site : www.syrec.fr

LRC/SC
n° 12360

Association ENTRAIDE
Le Montesquieu
13 rue Roux de Brignoles
13254 MARSEILLE CEDEX 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de l'association ENTRAIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENTRAIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

s.a au capital de 80.000 € - rcs Marseille B 300 155 819 – siret 300 155 819 000 42 – TVA intracommunautaire FR 13 300 155 819
inscrite à l'ordre des experts comptables. Tableau régional de Marseille et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe 1.1 de l'annexe des comptes annuels présentant les faits majeurs exceptionnels qui justifient la perte de -4 432 102 €.

L'application et le respect des protocoles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé a généré des surcouts importants en termes de remplacement et de maintien des effectifs ainsi qu'une baisse sensible de l'activité liée à la limitation des admissions dues à ces protocoles. Enfin la délivrance tardive des autorisations administratives ont impacté particulièrement les EHPAD de Grifeuille, Oliviers de Saint Jean et la résidence d'autonomie des jardins de Maurin.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'association ENTRAIDE relève des dispositions applicables au secteur médico-social. Ses ressources sont notamment constituées :

- de dotations globales versées par les autorités de tarification,
- de l'encaissement de prix de journées dont le montant unitaire est fixé par l'autorité de tarification.

L'ensemble de ces produits permet d'assurer la continuité d'exploitation de l'association.

Nous avons examiné les procédures d'engagement et le versement desdits financements. Nous nous sommes donc assurés de l'utilisation de ces fonds conformément aux budgets autorisés par les autorités de tarification.

Par ailleurs, la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application notamment en ce qui concerne :

- La bonne application des dispositions relatives au plan comptable associatif, à la présentation qui a été faite en annexe ainsi qu'aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatives à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, comme il est indiqué au paragraphe 3.2 de l'annexe « Résultat par activité ou établissement », votre association présente un résultat net au titre de l'exercice 2021 qui fait apparaître une insuffisance – 4 432 102 € correspondant à :

- Un déficit de – 4 886 090 € relevant du contrôle des tiers financeurs et,
- Un bénéfice de 453 989 € relevant de la gestion propre de l'association.

Au titre de l'exercice 2021, votre association dégage donc un déficit comptable sous gestion des autorités de tarification de - 4 886 090 € ventilé comme suit :

- Section hébergement :	- 5 103 248 €
- Section dépendance :	- 353 178 €
- Section soins :	+ 961 300 €
- Autres :	- 390 964 €
Soit	**-4 886 090 €**

Sur lequel les autorités de tarification devront se prononcer.

La gestion propre, quant à elle, dégage un bénéfice de + 453 989 € qui concerne l'établissement les Jardins Fleuris et la crèche des Coccinelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 avril 2022.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À MARSEILLE, LE 15 AVRIL 2022

Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA

Le Président Directeur Général

Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2021 - BILAN ACTIF

Dossier : 99 - COMPTES ANNUELS - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

Libellé	Montant brut 2021	Amort. et prov. 2021	Montant net 2021	Montant net 2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	312 396.36	231 420.71	80 975.65	105 365.39
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	5 436 011.62		5 436 011.62	5 599 741.86
Constructions	45 770 567.18	13 753 493.87	32 017 073.31	22 891 045.15
Installations techniques, matériels et outillage	6 634 300.93	4 257 293.20	2 377 007.73	2 488 943.10
Autres immobilisations corporelles	12 407 698.78	9 196 447.39	3 211 251.39	3 294 231.30
Immobilisations corporelles en cours	1 664 256.77		1 664 256.77	10 879 296.22
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 527 901.49		1 527 901.49	1 527 901.49
Prêts	1 086 495.88		1 086 495.88	1 022 847.09
Autres immobilisations financières	14 379.24		14 379.24	14 379.24
TOTAL I	**74 854 008.25**	**27 438 655.17**	**47 415 353.08**	**47 823 750.84**
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**163 562.00**		**163 562.00**	**163 562.00**
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 933 384.30	225 666.40	1 707 717.90	1 184 470.16
Autres créances	2 886 594.28	54 532.91	2 832 061.37	3 986 008.86
Valeurs mobilières de placement	**8 582.87**		**8 582.87**	**527 530.29**
Disponibilités	**2 978 983.66**		**2 978 983.66**	**3 853 263.77**
Charges constatées d'avance	**11 871.81**		**11 871.81**	**21 125.43**
TOTAL III	**7 982 978.92**	**280 199.31**	**7 702 779.61**	**9 735 960.51**
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	***82 836 987.17***	***27 718 854.48***	***55 118 132.69***	***57 559 711.35***

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.

SYRCA Commissaires aux comptes

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2021 - BILAN PASSIF

Dossier : 99 - COMPTES ANNUELS - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

Libellé	Montant net 2021	Montant net 2020
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	**1 918 487**	**1 918 487**
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	6 663 025	6 057 139
Réserves de compensation	4 696 939	2 381 618
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	188 063	188 063
Autres réserves	238 248	238 248
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	**925 588**	**1 321 585**
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	**-5 964 222**	**-3 137 033**
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	**-4 432 102**	**-301 978**
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	**11 597 030**	**12 057 808**
Provisions réglementées :	**137 340**	**278 748**
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	137 340	278 748
dont Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	***15 968 397***	***21 002 684***
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	**1 006 370**	**677 383**
Provisions pour charges	**1 094 017**	**544 558**
Fonds dédiés	**314 938**	**314 938**
TOTAL III	***2 415 325***	***1 536 879***
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	24 727 305	24 023 249
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 058 527	1 058 094
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	10 442	23 143
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 361 385	2 189 813
Dettes sociales et fiscales	5 488 523	4 878 995
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 951	1 951
Autres dettes (5)	3 086 278	2 839 954
Produits constatés d'avance		4 949
TOTAL IV	***36 734 411***	***35 020 148***
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	***55 118 133***	***57 559 711***
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 702 613.38	898 555.44
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an :		
Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2021 - COMPTE DE RESULTAT

Dossier : 99 - COMPTES ANNUELS - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

PRODUITS	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services	611 575.50	522 569.92
- divers	1 402 972.35	1 544 466.27
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	27 861 739.15	29 005 085.82
Subventions d'exploitations et participations	567 575.66	578 411.28
Reprises sur amortissements et provisions	265 692.62	616 719.69
Transferts de charges	528 133.15	702 920.98
Autres produits	1 899 950.09	1 954 581.63
TOTAL I	**33 137 638.52**	**34 924 755.59**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	12 689.63	22 534.52
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	**12 689.63**	**22 534.52**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	71 557.98	105 817.74
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	1 578 078.90	457 298.66
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	141 408.15	354 643.26
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	**1 791 045.03**	**917 759.66**
TOTAL DES PRODUITS	**34 941 373.18**	**35 865 049.77**
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	**4 432 101.77**	**301 978.24**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**39 373 474.95**	**36 167 028.01**

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2021 - COMPTE DE RESULTAT

Dossier : 99 - COMPTES ANNUELS - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

CHARGES	Exercice 2021	Exercice 2020
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements	401 031.54	368 698.56
Variation de stock		12 367.02
Achats non stockés de matières et fournitures	1 742 850.61	1 797 912.47
Services extérieurs et autres	8 881 046.05	7 912 735.67
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	835 704.33	745 496.02
- autres	644 020.24	504 842.64
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	14 864 591.26	14 473 323.62
- charges sociales	5 898 570.58	5 601 555.17
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	2 413 795.89	2 276 881.45
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	87 508.55	102 301.83
- pour risques et charges d'exploitation	1 108 811.80	54 532.91
Autres charges	1 811 954.01	1 913 378.07
TOTAL I	**38 689 884.86**	**35 764 025.43**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	342 936.78	394 208.43
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	**342 936.78**	**394 208.43**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	2 229.01	1 633.92
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	336 596.30	4 327.23
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés	1 828.00	2 833.00
TOTAL III	**340 653.31**	**8 794.15**
TOTAL DES CHARGES	**39 373 474.95**	**36 167 028.01**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**39 373 474.95**	**36 167 028.01**

Groupe Entraide

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2021

Montants exprimés en Euros

SYREC - Commissaire aux comptes

Table des matières

1	**Faits majeurs de l'exercice**	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	3
1.2.2	Méthode générale	3
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	5
1.2.4	Changement de méthode de présentation	5
1.2.5	Immobilisations	5
1.2.6	Créances	5
2	**Informations relatives au bilan**	6
2.1	Actif	6
2.1.1	Tableau des immobilisations	6
2.1.2	Tableau des amortissements	6
2.1.3	Informations relatives à la réévaluation	6
2.1.4	Immobilisations incorporelles	7
2.1.5	Immobilisations corporelles	7
2.1.6	Immobilisations financières	9
2.1.7	Evaluation des stocks	10
2.1.8	Créances	10
2.1.9	Produits à recevoir	10
2.1.10	Valeurs mobilières de placement	11
2.1.11	Charges constatées d'avance	11
2.2	Passif	11
2.2.1	Fonds associatifs	11
2.2.2	Provisions pour risques et charges	13
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	14
2.2.4	Provision pour médailles du travail	14
2.2.5	Etat des dettes	14
2.2.6	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	15
2.2.7	Fournisseurs et comptes rattachés	16
2.2.8	Dettes fiscales et sociales	16
2.2.9	Informations à caractère fiscal	16
2.2.10	Produits constatés d'avance	16
3	**Informations relatives au compte de résultat**	17
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	17
3.2	Résultat par activité ou établissement	17

SYREC Commissaire aux comptes

3.3	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)	18
3.4	Ventilation de l'effectif moyen	18
3.5	Impôt sur les bénéfices	18
3.5.1	Ventilation	18
3.5.2	Impôt différé	18
3.6	Résultat exceptionnel	18
4	**Autres informations**	19
4.1	Information relative à la rémunération des dirigeants	19
4.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	19
4.3	Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative	19
4.4	Tableau de suivi des legs et donations	19
4.5	Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre	19
4.6	Engagements hors bilan	19
4.6.1	Emprunt auprès des organismes bancaires	19
4.6.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	20
4.6.3	Engagements financiers	21
4.6.4	Crédit-bail	21
5	**Evénements post-clôture**	21

SYREC - Commissaire aux comptes

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2021 s'est poursuivi dans le contexte de la crise sanitaire de 2020. Ainsi au titre de l'exercice 2021 **une perte de -4 432 102 € est constatée**. Cette dernière s'explique par les faits majeurs suivants :

- L'activité des établissements a été maintenue en mode dégradé avec la mise en œuvre et le respect des protocoles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé.
- La baisse de l'activité sur la majorité des établissements résulte principalement de la limitation des admissions dues à ces protocoles. Nous avons réalisé globalement 29 000 journées en moins par rapport à 2020 entrainant une baisse du taux d'occupation lissé sur l'exercice :
  - Dans les EPHAD : Taux d'occupation 77.57% contre 78.79% en 2020
  - Dans les résidences d'autonomie : Taux d'occupation 65.19% contre 77.60 % en 2020.
- Le maintien des règles sanitaires a généré des surcoûts importants en termes de remplacement de personnel. (*Isolement des personnels contaminés ou cas contact*)
- L'association a bénéficié des Crédits Non Reconductibles (CNR) attribués par l'ARS au titre des mesures nationales d'aides aux établissements médico-sociaux pour un montant total de 953 986 € en baisse de 1 214 932 € par rapport à 2020. Les montants accordés sont les suivants :

	Perte exploitation	Soutien Ehpad	Surcout Achats	Surcout Personnel	Tests Covid	Autotests	Prime Segur RA 2021	Total
Lou Paradou			356			1 565	1 485	3 406
Roy Espagne				3 126		1 384	1 650	6 161
Jas de Bouffan			110			1 545	2 055	3 710
Mas de Sarret				5 926		1 344	1 328	8 598
Les Pins				4 945		1 565	1 380	7 890
Jardins fleuris	59 210	0		1 168	2 937	1 685		65 000
L'Ensouléiado	67 099	113 900		37 131	2 343	1 344		221 817
Griffeuille	137 939	154 700		0	2 937	1 826		297 402
Clos Saint Martin	53 273	80 000		10 960	2 798	1 605		148 635
Marylise	33 753	0		24 328	3 077	1 766		62 924
Le Lacydon	23 130	93 500		997	1 923	1 103		120 653
Les Oliviers	0	0		0	2 378	1 364	4 047	7 789
	374 403	442 100	466	88 582	18 394	18 097	11 944	953 986

SYREC - Commissaire aux comptes

- L'autorisation de mise en service de l'Ehpad Griffeuille à la suite des travaux de réhabilitation a été donné par le Conseil Départemental au 1er octobre 2021. Dans ce contexte, une sous activité importante est constatée en 2021 (*taux d'occupation de 46.01%*) entrainant une perte de -514 K€.
- L'autorisation de mise en service de 20 lits d'Ehpad supplémentaires aux Oliviers de Saint Jean a été donné par le Conseil Départemental au 1er décembre 2021. La perte constatée en 2021 s'élève à -1 058 K€.
- Les autorisations administratives relatives à la fermeture de l'Ehpad les Jardins de Maurin et aux redéploiements des lits ont été données en mai 2021. Pour mémoire l'activité de l'Ehpad a cessé le 30 septembre 2020 dans l'attente du transfert des lits. L'activité de la résidence autonomie a été maintenue à 16 lits. Les lits transférés n'ont pas pu être installés dans l'attente des travaux. La perte constatée en 2021 s'élève à -545 K€.
- Le bâtiment des Jardins fleuris 1 a été vendu en décembre 2021 pour un montant de 1.100.000 €.
- L'association a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la TVA dans le cadre du revirement de jurisprudence sur l'application d'un secteur d'activité distinct sur la section soins non soumise à Tva. L'association a engagé une procédure contentieuse. Dans l'attente, nous avons passé une provision pour risques de 699 151 € correspondant à la régularisation provisoire des années 2020 et 2021 contestée.
- L'association a provisionné pour 409 660 €de risques prud'homaux.

Par ailleurs, l'association a, de ces faits, enregistré une forte diminution de sa trésorerie résultante :

Libellé	Montant (*en K€*)
Trésorerie fin 2020	6 437
Cession immeuble Les Jardins fleuris	1 100
Total	*7 537*
Investissements auto financés	-3 040
Remboursement emprunts	-1 479
Perte de chiffre d'affaires d'exploitation hors	-1 065
Surcouts sur les charges 2021	-1 677
Solde au 31/12	276

SYREC - Commissaire aux comptes

Les autres faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

- Les travaux de réhabilitation de l'Ehpad Griffeuille à Arles ont été immobilisés pour un montant de 9 935 263 € au 1er octobre 2021 date de l'autorisation administrative de mise en service.
- Dans le cadre de la réforme de la tarification, l'association est engagée dans la procédure de signature d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ARS et le Conseil départemental 13. L'ARS a publié un nouveau calendrier de signature des CPOM pour 2022.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce en respectant le règlement ANC 2018-06 et à défaut d'autres dispositions spécifiques celles du règlement ANC 2014-03 relative au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

PERIMETRE DES COMPTES COMBINES

a) Données générales et situation au 31 décembre 2021

L'Association ENTRAIDE organise son activité en faveur des personnes âgées.

Au total, les comptes annuels 2021 de l'Association regroupent 16 structures comptables ainsi réparties :

SYREC Commissaire aux comptes

- EHPAD Les Jardins Fleuris
- EHPAD L'Ensouleiado
- EHPAD Griffeuille
- EHPAD Le Clos St Martin
- EHPAD La Marylise
- EHPAD Le Lacydon
- EHPAD Les Jardins de Maurin
- EHPAD Les Oliviers de Saint Jean
- Résidence Autonomie Lou Paradou
- Résidence Autonomie Le Roy d'Espagne
- Résidence Autonomie Jas de Bouffan
- Résidence Autonomie Le Mas de Sarret
- Résidence Autonomie Les Pins
- Siège social
- Pôle Infos Seniors
- Crèche les Coccinelles

Toutes les structures de l'Association clôturent leurs comptes au 31 décembre 2021.

b) Méthode d'intégration

Chacune de ces structures dispose d'une comptabilité générale séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'Association. Toutefois, certains flux internes sont éliminés des comptes annuels.

Il s'agit :

- Des comptes de liaison (comptes réciproques) qui retracent principalement les créances et les dettes des différentes structures vis à vis du siège.

En revanche, les frais de siège facturés aux établissements sont maintenus en produits et en charges d'exploitation afin d'en conserver la traçabilité conformément aux préconisations réglementaires en la matière (1 743 098 € en 2021)

SYREC - Commissaire aux comptes

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

NEANT

1.2.4 Changement de méthode de présentation

NEANT

1.2.5 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hormis celles ayant fait l'objet d'une réévaluation légale. (Cf. § 2.1.3)

1.2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

SYREC - Commissaire aux comptes

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions*	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	315 690	6 767	-	322 457
Immobilisations corporelles	59 935 370	11 493 174	1 198 476	70 230 068
Immobilisations en cours	10 879 296	1 631 266	10 846 306	1 664 257
Immobilisations financières	2 565 128	63 649	-	2 628 777
TOTAL	73 695 484	13 194 856	12 044 781	74 845 558

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	210 325	31 157	10 061	231 421
Immobilisations corporelles	25 661 408	2 382 639	836 813	27 207 234
Immoilisations financières				
TOTAL	25 871 733	2 413 796	846 874	27 438 655

2.1.3 Informations relatives à la réévaluation

Date de la réévaluation : 1976 – Réévaluation Légale

SYREC - Commissaire aux comptes

Types d'immobilisation	Valeur avant la réévaluation	Valeur après la réévaluation	Ecart de réévaluation
Immobilisations corporelles :			
- Jardins Fleuris	34 941	163 730	128 789
- Roy d'Espagne	36 810	484 788	447 978
- L'Ensouléiado	17 639	250 699	233 061
- Griffeuille	51 810	321 985	270 175
- Clos Saint Martin	-	222 682	222 682
- Les Pins	162 334	671 304	508 971
Total	**303 534**	**2 115 189**	**1 811 655**

Cet écart de réévaluation concernant les immobilisations corporelles ci-dessus est comptabilisé au passif du bilan en fonds associatifs sans droit de reprise.

2.1.4 Immobilisations incorporelles

2.1.4.1 Principaux mouvements

La variation principale correspond au renouvellement des licences des logiciels serveurs.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.5 Immobilisations corporelles

2.1.5.1 Les mouvements

Les investissements comptabilisés au cours de l'exercice sont les suivants :

SYREC - Commissaire aux comptes

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Logiciels	6 767	
Autres immobilisations incorp.	-	
Terrain	-	
Constructions	9 982 189	
Installations et agencements	986 101	
Matériel et outillage	364 869	
Matériel médical	81 122	
Matériel de transport	-	
Matériel de bureau	66 975	
Mobilier	11 919	
Total	11 499 941	

- **Acquisitions :**

- Constructions

  Les travaux de réhabilitation de Ehpad Griffeuille ont été immobilisés pour un montant de 9 935 263 € au 1er octobre 2021 date de l'autorisation administrative de fonctionnement.

- Agencements des locaux :

  Les acquisitions correspondent aux travaux réalisés à l'Ehpad Marylise pour 360 068 € (travaux VRD et chauffage production eau chaude), à la résidence autonomie Jas de Bouffan pour 157 442 € (réfection cuisine), au Lacydon pour 109 974 € (changement SSI sécurité incendie)

- Matériels et outillage :

  Griffeuille : mobilier 223 661 € - Matériels de cuisine 34 317 € et de buanderie et ménage 35 965 € sur plusieurs établissements.

- Matériels médicaux : Lits médicalisés et rails soulève malades à Griffeuille

- Matériels de bureau et informatique : Remplacement ordinateurs, tablettes et équipement informatique dans les établissements et au siège.

- Mobilier de bureau au Siège

- **Cessions :**

  L'ancien bâtiment des Jardins Fleuris à Miramas a été cédé pour un montant de 1.100.000 €. Le terrain et la construction ont été sortis pour un total de 401 821 €.

SYPEC - Commissaire aux comptes

2.1.5.2 *Méthode d'amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions*	Linéaire	50 ans (Ancien MAPA)
Installations techniques,	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

*** Pour les autres constructions application du CRC-2002-10 relatif à l'approche par composants.**

Vous trouverez ci-après les durées d'utilité retenues par composants pour les constructions.

Composants : Immeubles d'exploitation	Durée d'utilité
Structure et ouvrages assimilés	40 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Chauffage collectif	25 ans
Etanchéité	15 ans
Ravalement avec amélioration	15 ans
Electricité	25 ans
Plomberie et sanitaire	25 ans
Ascenseurs	15 ans

La méthode de calcul des amortissements pratiquée est de mode linéaire.
Pour les constructions anciennes antérieures à l'année 1994, nous n'avons pas pu détailler les divers composants. Par défaut la totalité de la valeur nette comptable a été affectée au composant « Structure et ouvrages assimilés » avec une durée d'amortissement de 40 ans.

2.1.6 Immobilisations financières

2.1.6.1 *Principaux mouvements*

Les principaux mouvements d'immobilisations financières concernent la cotisation à l'effort construction 2021 versée à Action Logement.

2.1.6.2 *Immobilisations financières*

SYREC Commissaires aux comptes

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisées de l'activité de portefeuille	1 527 901
Autres titres immobilisés	14 379
Prêts	1 086 496

2.1.7 Evaluation des stocks

Néant

2.1.8 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	1 086 496	50 421	1 036 074
Autres	14 379		14 379
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1 707 718	1 707 718	
Autres créances (2)	2 832 061	2 832 061	
Charges constatées d'avance	11 872	11 872	
TOTAL	5 652 526	4 602 072	1 050 454
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	63 649		
Prêts récupérés en cours d'exercice			
(2) Dont produits à recevoir (cf. § 2.1.9)	1 458 749		

2.1.9 Produits à recevoir

Nature	Montant
Dotation et forfait Soins	1 139 223
Facturation crèche CAF – MSA – Mairie Eyguières	217 772
Remboursement formation Unifaf	63 456
CG 13 - Facturation Aide sociale	13 634
Indemnités de Prévoyance	22 321
Médecine travail rétrocession	1 821
Divers	522
Total	**1 458 749**

SYPEC - Commissaire aux comptes

2.1.10 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Divers	899	899		
Livret Crédit Mutuel	277	277		
Livret institutionnel Crédit Coopératif	7 406	7 406		
Total	**8 583**	**8 583**	**0**	**-**

2.1.11 Charges constatées d'avance

Nature	Montant
Abonnement documentation - journaux	1 451,54
Abonnement Eau et Electricité	280,52
Locations	9 358,50
Fournisseurs divers	781,25
Total	**11 871,81**

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds propres avant résultat de l'exercice

SYREC - Commissaire aux comptes

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentat.	Diminution	Transfert cpte à cpte	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise					-
Valeur du patrimoine intégré	1 873 149				1 873 149
Fonds statutaires					-
Apports sans droit de reprise	29 128				29 128
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	16 209				16 209
Subventions d'investissement sur biens renouvelables					-
Total	***1 918 487***	-	-	-	***1 918 487***
Ecart de réévaluation					-
Réserves					-
Excédents affectés à l'investissement	6 057 139	605 886			6 663 025
Réserves de compensation	2 381 618	2 921 977	606 656		4 696 939
Réserves de trésorerie	188 063				188 063
Autres réserves	238 248				238 248
Total	***8 865 068***	***3 527 863***	***606 656***	-	***11 786 275***
Report à nouveau	1 321 585	13 836	409 832		925 588
Total	***1 321 585***	***13 836***	***409 832***	-	***925 588***

- Détail des subventions accordées en 2021

NEANT

- Détail des excédents affectés à l'investissement

Nature	Montant
Mas de Sarret	39 983
Les Pins	211 195
Lou Paradou	300 551
Roy d'Espagne	54 157
Total	**605 886**

2.2.1.2 Réserve pour projet associatif

NEANT

SYREC - Commissaire aux comptes

2.2.1.3 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				0
Apports				0
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme	0			0
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				0
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-3 137 033	2 583 715	5 410 903	-5 964 222
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				0
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	15 580 329	15 988	356 950	15 239 366
Reprise de Subventions	-3 522 521	-476 764	-356 950	-3 642 335
Total subventions nettes	*12 057 808*	-460 777	0	*11 597 031*
Provisions réglementées	278 748		141 408	137 340

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	677 383	409 661	80 674	1 006 370
Provisions pour Impôts	0	699 151		699 151
Provisions pour charges	544 558	0	149 692	394 866
TOTAL	1 221 941	1 108 812	230 366	2 100 387

2.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

- **Provision litiges prud'homaux : 1 006 370 €**

La provision concerne onze dossiers en cours. La provision est évaluée sur la base de la demande faite par le salarié. Elle est conservée jusqu'à extinction des voies de recours.

- **Provision pour Impôts : 699 151 €**

L'association a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la TVA dans le cadre du revirement de jurisprudence sur l'application d'un secteur d'activité distinct sur la section soins non soumise à Tva. L'association a engagé une procédure contentieuse et dans l'attente nous avons passé une provision pour risques de 699 151 € correspondant à la régularisation provisoire des années 2020 et 2021.

SYREC - Commissaire aux comptes

- **Provision pour charges : 394 866 €**

Une provision pour travaux a été constituée sur l'ensemble des résidences autonomies afin de réhabilité les parties communes et les studios des résidents. L'évaluation a été faite sur la base de devis et de bordereaux de prix sur une base forfaitaire pour les parties communes et en fonction du nombre d'appartements de chaque établissement. Cette provision sera utilisée sur plusieurs années en fonction des mouvements sur les appartements.

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'accord d'entreprise appliqué par l'Association prévoit le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à 1/10e de mois de salaire par année d'ancienneté majoré de 2/15e de mois de salaire de base au-delà de 10 ans.

Le montant des droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : 1 155 801 €. Ce montant tient compte de la probabilité de présence dans l'Association à l'âge de la retraite déterminé en fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité, d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 % et d'un taux d'actualisation de 5.10%. Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

2.2.4 Provision pour médailles du travail

L'accord d'entreprise de l'ENTRAIDE prévoit l'attribution de médailles du travail au bout de 20 ans et de 30 ans d'ancienneté. Ces médailles du travail donnent lieu à l'attribution unique de points supplémentaires aux salariés concernés.

Cet engagement envers les salariés doit être provisionné dans les comptes de l'Association au 31 décembre 2020 conformément au règlement CRC n° 2004-03. L'évaluation de cette provision doit être réalisée sur la base des salariés présents dans l'Association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- La probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité),
- Du versement d'une gratification unique pour une ancienneté de 20 ans,
- Du versement d'une gratification unique pour une ancienneté de 30 ans,
- D'un taux d'actualisation.

A titre d'information, au titre de l'exercice 2021, l'engagement des médailles du travail a été valorisé à la somme de 179 165 euros pour les salariés qui atteindront une ancienneté de 20 ans et 197 665 pour les salariés qui atteindront une ancienneté de 30 ans. Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

2.2.5 Etat des dettes

SYPEC - Commissaires aux comptes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	24 727 305	3 829 148	3 847 033	17 051 124
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	1 058 527	705 557	95 508	257 462
Avances et acomptes reçues				
Redevables créditeurs	10 442	10 442		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 361 385	2 361 385		
Dettes fiscales et sociales	5 488 523	5 488 523		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 951	1 951		
Autres dettes	3 086 278	3 086 278		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	36 734 411	15 483 283	3 942 541	17 308 586
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 112 467			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.6 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Situations / Ressources	Montant des fonds affectés au projet (2)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exerice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C
Régul Tva - TS		314 938,00			314 938,00
TOTAL		314 938,00			314 938,00

Le fonds dédié a été constitué en 2018 dans le cadre de la régularisation de la tva et de la taxe sur les salaires pour les années 2016, 2017 et 2018. Les fonds dédiés n'ont pas été impactés par le règlement de l'ANC 06-2018.

SYREC - Commissaire aux comptes

2.2.7 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs		2 361 385
Factures non parvenues	Exploitation	451 021
	Immobilisations	

2.2.8 Dettes fiscales et sociales

Nature	Montant
Personnel - Rémunérations	9 884
Comité d'entreprise	56 630
Provision congés payés	1 457 307
Provision CET-Précarité-Prime Segur	1 126 028
Urssaf	374 567
Mutuelle - Prévoyance	218 455
Caisses de retraites	155 397
Assedic	38 321
Prélèvement à la source	30 977
Formation continue	206 513
Effort construction	63 650
Etat - Impôts	12 795
Tva	16 193
Taxe sur les salaires	25 249
Reversement retraites Départements A.S	1 696 557
Total	**5 488 523**

2.2.9 Informations à caractère fiscal

La location du bâtiment (64 rue Longue des capucins) entraine la soumission à l'IS sur les revenus fonciers. Le résultat fiscal de l'exercice est un déficit de 15 484 euros car les loyers n'ont pas été encaissés en 2021.

2.2.10 Produits constatés d'avance

Nature	Montant
Total	-

SYREC - Commissaire aux comptes

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Critères utilisés :

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Forfait Soins	9 588 262
Loyers	1 354 918
Prix de journée Hébergement	15 638 282
Prix de journée Dépendance	2 635 195
Crèche	611 575
Divers	48 055
Total	**29 876 287**

3.2 Résultat par activité ou établissement

ETABLISSEMENTS	Sous contrôle des tiers financeurs				Gestion Propre
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	AUTRES	AUTRES
ADMIN. GENERALE				-403 205	
POLE INFOS SENIORS				12 241	
CRECHE LES COCCINELLES					-99 566
LOU PARADOU	-231 049		37 392		
ROY D' Espagne	-436 529		19 465		
JAS DE BOUFFAN	-269 106		18 700		
MAS DE SARRET	-106 292		39 928		
LES PINS	-231 735		36 066		
JARDINS DE MAURIN	-851 906				
LES OLIVIERS ST JEAN	-230 274				
JARDINS FLEURIS	-184 802	-12 535	63 262		538 865
ENSOULEIADO	-397 123	-43 867	113 146		
GRIFFEUILLE	-628 960	-65 141	180 120		
CLOS SAINT MARTIN	-309 871	-28 804	-59 008		
MARYLISE	-325 801	-84 724	93 308		
LACYDON	-214 291	-53 729	203 760		
JARDINS DE MAURIN	0	76 393	230 849		
LES OLIVIERS ST JEAN	-685 510	-140 772	-15 687		14 689
	-5 103 248	-353 178	961 300	-390 964	453 989

SYREC - Commissaire aux comptes

3.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Le résultat comptable est égal au résultat administratif aucun retraitement n'est effectué.

3.4 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Cadres - Salariés	33 460	
TOTAL	493	

L'effectif est calculé sur la base du nombre des personnes présentes au 31 décembre 2021.
Contributions volontaires en nature

Les administrateurs ont participé régulièrement à la vie des Instances de l'Association.

3.5 Impôt sur les bénéfices

3.5.1 Ventilation

Le montant comptabilisé en 2021 pour 1 828 € correspond à l'IS dû au taux de 15% sur les revenus des parts sociales Caisse d'épargne et Crédit Coopératif.

3.5.2 Impôt différé

Après imputation du résultat 2021, l'Association bénéficie d'un déficit foncier cumulé de 33630 euros reportable sur 2021.

3.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 2021 est un excédent de 1 450 392 €. Il intègre :

- L'abattement d'Urssaf dans le cadre de l'aide à domicile pour 33 810 € ;
- La reprise de subvention d'investissement pour 476 764 € ;
- La reprise sur provision réglementées pour 141 408 € ;
- La plus-value sur la cession du bâtiment des jardins fleuris pour 765 596 €.

SYFEC - Commissaire aux comptes

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations et avantage en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 288 426 € en 2021.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 48 170 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 50 220 €

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les autres services liés à la mission de contrôle légal, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 12 325 €

4.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

NEANT

4.3 Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative

NEANT

4.4 Tableau de suivi des legs et donations

NEANT

4.5 Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre

NEANT

4.6 Engagements hors bilan

4.6.1 Emprunt auprès des organismes bancaires

SYREC - Commissaire aux comptes

Au 31 décembre 2021, l'engagement vis-à-vis des organismes financiers s'élève à la somme de :	27 714 078 €
se décomposant comme suit :	
- capital restant dû	22 352 390 €
- intérêts restant dus	5 361 688 €

4.6.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Type	Bien donné en garantie	Capital restant du
Hypothèque 1er rang C.F.F	Terrain + construction Marylise II Traverse des faïenciers	6 461 401 €

SYREC - Commissaire aux Comptes

4.6.3 Engagements financiers

	2 020	2 019
ENGAGEMENTS DONNES		
Emprunt Crédit Coopératif - 1 320 000 €		
Nantissement 32787 parts du crédit coopératif	500 002	500 002
ENGAGEMENTS RECUS		
Ehpad Jardins Fleuris		
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 917 636 €		
- Caution 45% Conseil général 13 - Délibération du 30/10/2015	412 936	412 936
- Caution 5% Commune de Miramas - Délibération du 14/05/2015	45 882	45 882
- Caution 50% SAN Ouest Provence - Délibération du 22/10/2015	458 818	458 818
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 6 727 735 €		
- Caution 45% Conseil général 13 - Délibération du 30/10/2015	3 027 481	3 027 481
- Caution 5% Commune de Miramas - Délibération du 14/05/2015	336 387	336 387
- Caution 50% SAN Ouest Provence - Délibération du 22/10/2015	3 363 867	3 363 867
ehpad Marylise		
Emprunt Crédit Foncier de France - 7 806 000 €		
- Caution Conseil Général 13 - 40% - Délibération 15/10/2010	3 122 400	3 122 400
Emprunt Caisse d'Epargne Immobilier - 2 300 000 €		
- Caution Conseil Général 13 - 40% - Délibération 15/10/2010	920 000	920 000
- Caution simple 20% C.E.G.C - 19/11/2010	460 000	460 000
Emprunt Caisse d'Epargne Equipement - 1 100 000 €		
- Caution simple 50% C.E.G.C - 19/11/2010	550 000	550 000
Ehpad Griffeuille		
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 782 845 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	352 280	352 280
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	430 565	430 565
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 2 925 140 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	1 316 313	1 316 313
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	1 608 827	1 608 827
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 258 902 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	116 506	116 506
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	142 396	142 396
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 816 000 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	367 200	367 200
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	448 800	448 800

4.6.4 Crédit-bail

NEANT

5 Evénements post-clôture

- La crise sanitaire en cours nous contraint à maintenir les dispositifs de fonctionnement en mode dégradé en 2022.

SYREC - Commissaire aux comptes